

Image not found or type unknown



succession familiale domiciliation d'un enfant chez ses parents

Par **gugdacha**, le **05/01/2009** à **16:12**

Bonjour,

Nous sommes une famille de 7 enfants, notre maman est âgée de 85 ans et demeure dans la maison familiale. L'un de mes frères réside habituellement à l'étranger il a décidé de se domicilier fiscalement en France à l'adresse de ma mère.

Il règle une taxe d'habitation. Cette façon de procéder risque-t-elle de porter préjudice aux autres enfants lors de la succession.

d'avance merci

Salutations distinguées